

RCS : AURILLAC
Code greffe : 1501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AURILLAC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00575
Numéro SIREN : 429 482 375
Nom ou dénomination : SARL GESTHOLD

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/001603

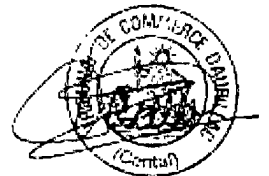
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AURILLAC



143723

Dénomination : SARL GESTHOLD
Adresse : 26 bis place du Cézallier 15160 Allanche -FRANCE-
n° de gestion : 2000B00575
n° d'identification : 429 482 375
n° de dépôt : A2019/001603
Date du dépôt : 12/12/2019

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
06/12/2019



143723

A201910018003
2000300515

TRIBUNAL DE COMMERCE

10 DEC. 2019

GREFFE - 15000 AURILLAC

Monsieur,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par les associés de la SARL GESTHOLD en date du 10 Octobre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE
(Article L.223-43 du code de Commerce)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société SARL GESTHOLD est régulièrement inscrite au registre du Commerce et des Sociétés d'AURILLAC sous le numéro 429 482 375 depuis le 11 Février 2000.
- Le capital social actuel est de 1 000 000 euros divisés en 100 000 parts sociales de 10 euros chacune entièrement libérées.
- La société ne fait pas publiquement appel à l'épargne.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 28 Février 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un déficit net de 7 486 euros.
- L'actif immobilisé s'élevait à 4 198 443 euros en valeur nette comptable au 28 Février 2019.
- Les disponibilités à l'actif s'élevaient à 333 131 euros au 28 Février 2019 dont 251 200 euros de valeur mobilières de placement, tandis que les découverts et concours bancaires s'élevaient à 466 197 euros.
- Le montant des capitaux propres était de 1 626 771 euros au 28 Février 2019.
- Les dettes et emprunts s'élevaient à 5 523 740 euros au 28 Février 2019.
- Après prise en compte des dotations aux amortissements et des autres produits et charges, le résultat d'exploitation a atteint - 74 936 euros, au cours de l'exercice clos le 28 Février 2019.
- Aucun point pouvant avoir une incidence significative sur les comptes de l'exercice 2019/2020 n'a été porté à notre connaissance ou n'a été relevé dans le cadre de nos travaux.
- Cette situation nous a été confirmée, par écrit, dans la lettre d'affirmation signée par la gérance.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Article L.224-3 du code de Commerce)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à :

- ✓ contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- ✓ vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- ✓ analyser les éventuels avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas eu connaissance d'avantages particuliers.

Toutes les conditions juridiques sont réunies et rien ne s'oppose donc à la transformation de la SARL GESTHOLD en société par actions simplifiée.

Fait à Clermont-Ferrand,
Le 6 décembre 2019

Le Commissaire à la transformation
SARL SEREC

Victor BARRY
Commissaire aux Comptes Associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' and 'B' intertwined.